

Paris, le 15 avril 2026

Résultats annuels 2025 : L'objectif d'amortissement de 16,2 Md€ est atteint.

Le Conseil d'administration de la Cades, sous la présidence de M. Pierre Ricordeau, s'est déroulé ce 25 mars 2026 et a arrêté les comptes de la Caisse pour l'exercice 2025. Ces comptes ont reçu l'approbation des ministres de tutelle.

Préalablement, le Comité d'audit s'était réuni le 20 mars 2026 sous la présidence de M. Olivier Peraldi, représentant de l'Urssaf-Caisse nationale et administrateur de la Cades, en vue d'examiner les comptes annuels 2025 présentés par l'agent comptable.

M. Pierre Ricordeau, président du Conseil d'administration de la Cades déclare :

"La Cades a pu augmenter en 2025 son effort d'amortissement de la dette malgré la réduction des recettes affectées. Toutes les dettes antérieures à la reprise liée aux conséquences financières de la COVID-19 sur les régimes sociaux ont été intégralement remboursées et l'amortissement de la dette Covid est engagée. Les perspectives financières permettent d'absorber la reprise additionnelle de 15 milliards d'euros décidée par le Parlement dans la LFSS 2026 sans remettre en cause l'échéance organique de fin 2033 pour l'amortissement complet de la dette sociale reprise.

Éléments significatifs du résultat au 31 décembre 2025

Au 31 décembre, en milliards d'€	2025	2024
Produit net de la ressource	18,9	19,2
Charges	2,7	3,2
Résultat	16,2	16,0

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 2,7 milliards d'euros.

Le résultat de 16,2 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la Cades de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Ce résultat est conforme à l'objectif d'amortissement 2025 rectifié de 16,2 milliards d'euros qui avait été voté par le Parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026.

En 2025, la Cades a réalisé un programme de moyen et long terme d'un montant de 7,6 milliards d'euros.

Fin 2025, 274,8 milliards d'euros de dette sociale ont ainsi été amortis par la Cades sur les 396,5 milliards d'euros repris depuis sa création.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour

mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministère chargé des finances et du ministère chargé de la Sécurité sociale, la Cades exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la Cades avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la Cades s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la Cades et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la Cades a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la Cades en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la Cades et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Philippe PETITBON
Secrétaire général
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Jade LE BORGNE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
jade.le-borgne@cades.fr